

COMMUNIQUÉ DU SNESUP-FSU ET DU SNCS-FSU

D'AIX-MARSEILLE

A*MIDEX : ENTRE SECRET ET RUMEUR, L'ANNONCE D'UN AVENIR BIEN SOMBRE

Depuis des mois, des élus au Conseil d'Administration (CA), des collègues, des organisations syndicales, insistaient pour avoir connaissance du dossier d'Initiative d'Excellence, A*MIDEX, déposé par l'université d'Aix Marseille. Ce mystérieux document resté longtemps secret d'abord en raison de la compétition, puis de la négociation de la dotation, a finalement été transmis intégralement, en anglais, à l'ensemble des personnels de l'université, le 30 mars 2012. Ce même jour nous apprenions que M Genet, nouveau directeur général pour la recherche et l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait annoncé, lors du CA du CNRS du jeudi 29 mars, que l'Idex d'Aix-Marseille aurait, seul, la maturité suffisante pour que la convention entre l'université et l'ANR¹ soit signée dès la semaine suivante. Le conseil d'administration de l'université, pourtant réuni le mardi 27 mars, n'a même pas été informé de cette signature alors que son rôle est de délibérer sur le contenu de cette convention.

Le vendredi 6 avril, par un message du président Y. Berland adressé aux directeurs d'unité, nous apprenons qu'il les informe « *de la signature de la convention attributive d'aide n° ANR-11-IDEX-0001-02 pour le projet A*MIDEX ce jeudi 5 avril par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Laurent Wauquiez, la directrice générale de l'ANR Pascale Briand et moi-même.* »

Le **SNESUP et le SNCS dénoncent** avec force :

- **l'opacité voulue et assumée** par les porteurs du projet dans son élaboration. Ils rappellent à ce sujet que la communauté universitaire n'a eu connaissance de ce projet qu'à travers le communiqué de presse qui a accompagné l'annonce de la dotation ;
- **la signature en catimini et en absence de toute concertation d'une convention qui doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration.** Cela révèle un **véritable mépris** pour les membres du conseil d'administration, pour toutes les instances de consultation et plus largement pour **les personnels de l'université.**

Le SNESUP et le SNCS rappellent leur exigence de transparence et de consultation des instances démocratiques dans tous les sujets qui touchent de l'université, **seules garantes d'un véritable service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Marseille, le 6 Avril 2012,

Coordination Aix-Marseille

Caroline Mauriat (SNESUP-FSU), Boris Gralak (SNCS-FSU)

1 ANR : Agence Nationale de la Recherche